















MANUEL DE L'EXPOSANT - «Petite surface / Québec 2023»

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

pp.2-10

INFORMATION DU PROMOTEUR	page 2
HORAIRE DU SALON	page 2
ADRESSE DE LIVRAISON	page 2
AVIS ET CONSIGNES À SUIVRE	pages 3-5
NORMES D'AMÉNAGEMENT DES STANDS	page 6
AIDE MÉMOIRE	page 7
CARTE(S) D'ACCRÉDIATION SUPPLÉMENTAIRE(S)	page 8
BILLETS PRÉ-VENTE	page 9
RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS	page 10

Organisé par



En collaboration avec







salonvr.com

INFORMATION DU PROMOTEUR

PROMOTEUR

Jacques Dupuis Coordonnateur d'événements jdupuis@acvrq.com

Karine Thibault

Assistante à la coordination

kthibault@acvrq.com

POUR NOUS JOINDRE

ACVRQ: 655, boulevard Pierre-Bertrand, bureau 500, Québec (Québec) G1M 2E4

Avant le Salon	Du 26 au 29 octobre 2023	
	Bureau du promoteur	
Téléphone : 418-624-2290	Jacques Dupuis : 418-564-4688	
·	Karine Thibault : 438-393-4747	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HORAIRE DU SALON

HORAIRE DU SALON DES VR

 Jeudi 26 octobre 2023
 11 h à 20 h

 Vendredi 27 octobre 2023
 11 h à 21 h

 Samedi 28 octobre 2023
 10 h à 19 h

 Dimanche 29 octobre 2023
 10 h à 17 h

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADRESSE DE LIVRAISON ET INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION

Nom de l'exposant : Numéro de Stand : Personne ressource au salon : SVR de Québec 2023 Centre de foires - ExpoCité 250-A, boulevard Wilfrid-Hamel Québec, QC G1L 5A7

Voici les informations que vous devez mettre sur vos boîtes et/ou palettes.

Livraison le 24/25 octobre

AVIS ET CONSIGNES

ACCÈS À L'EXPOSITION

LE PORT DE LA CARTE D'ACCRÉDITATION EST OBLIGATOIRE.

Les menus travaux et l'entretien du stand doivent s'effectuer dans la période allouée qui précède l'ouverture au public. Pour des raisons de sécurité, tous les exposants et leur personnel doivent libérer les lieux immédiatement après la sortie du public. LA PRÉSENCE D'ENFANTS DE 16 ANS ET MOINS SUR LE SITE DURANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE EST STRICTEMENT INTERDITE.

ACQUITTEMENT DES COMPTES

L'exposant doit respecter les modalités de paiement indiquées sur le contrat approuvé. L'exposant aura droit à ses cartes d'accréditation et sera admis sur le site d'exposition à condition d'avoir acquitté les sommes dues à *L'ACVRQ*, en totalité.

ASSURANCES

L'exposant s'engage à tenir le promoteur indemne de tous dommages, frais ou de toutes responsabilités envers une personne, quelle qu'elle soit, ou relativement à celle-ci, découlant de l'occupation de l'espace loué par l'exposant ou de tout produit exposé, équipements et accessoires reliés à cette occupation ou aux activités de l'exposant, ses préposés, représentants ou employés dans le cadre de cette occupation, que ces activités aient lieu dans l'espace loué, le bâtiment ou ailleurs.

L'exposant doit faire suivre, avant le début de l'exposition, une couverture d'assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie de non moins de 2 000 000,00\$ par sinistre et incluant une clause de recours entre co-assurés, et fournir un préavis de trente (30) jours au promoteur en cas de résiliation de la police ou de changement important apporté à celle-ci. Le promoteur sera désigné comme assuré additionnel pour toutes les activités découlant de la participation de l'exposant à l'exposition.

ATTITUDE, COMPORTEMENT ET RESPECT

Les exposants sont responsables de leur personnel, de leur comportement et attitude. Par conséquent, dans le but de maintenir un Salon harmonieux, toute personne jugée violente, agressive, déplaisante ou indésirable, devra être expulsée des lieux d'exposition. Aucun excès ne sera toléré, aussi bien avec les autres exposants, les visiteurs, que le personnel du promoteur.

La direction du Salon se réserve le droit de refuser l'accès au hall d'exposition à tout visiteur, exposant ou employé d'un exposant qui, de l'avis de la direction, est indésirable, ivre, sous influence d'une drogue, ou qui, d'une façon quelconque, entrave le bon fonctionnement de l'exposition.

BRUIT

La réglementation municipale sur le bruit dans les locaux commerciaux limite la puissance sonore. La direction du Salon se réserve le droit de faire respecter un niveau sonore acceptable, soit 72 décibels à 1,5 mètres de la source, afin de favoriser un bon voisinage. L'utilisation de microphone dans les kiosques est sujette à l'approbation de la Direction du Salon.

CARTES D'ACCRÉDITATION

Le nombre de cartes est déterminé selon votre contrat. Elles seront disponibles au comptoir d'accréditation à l'entrée du salon, à condition d'avoir acquitté au préalable toutes les sommes dues à *L'ACVRQ*. Des frais sont exigés pour l'émission de carte supplémentaire (voir page 8). La carte d'accréditation demeure la propriété de *L'ACVRQ* et son usage illégal ou frauduleux entrainera une expulsion immédiate du site d'exposition. Pour inviter vos clients, fournisseurs, parents et amis à venir visiter le Salon du VR, vous pouvez **commander des billets de prévente** en complétant et retournant le formulaire de commande (page 9).

AVIS ET CONSIGNES (suite)

CONCOURS

Les réclames commerciales et les concours organisés par les exposants ne doivent jamais engager *L'ACVRQ*. Les concours doivent être autorisés par *L'ACVRQ* et la Régie des alcools, des courses et des jeux (pour tout prix d'une valeur de 100\$ et plus). Des renseignements additionnels peuvent être obtenus auprès de la Régie, en composant le 514 873-3577.

CONSTRUCTION ET NORMES DE SÉCURITÉ

Le montage et le démontage d'une exposition est considéré par la loi comme un chantier de construction. Par conséquent, le port de chaussure de sécurité, de lunettes protectrices, de casque et de harnais de sécurité est fortement recommandé dans certaines situations, et obligatoire dans certains cas. Pour en connaître davantage, veuillez consulter : http://www.cnesst.gouv.gc.ca/Pages/accueil.aspx

DOCUMENTATION / LITTÉRATURE

Afin de satisfaire tous les visiteurs, l'exposant s'engage à distribuer de la documentation en français en quantité suffisante pour la durée de l'événement.

Source : article 58 de la Charte de la langue française - « L'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire en français. Ils peuvent également être faits à la fois en français et dans une autre langue pourvu que le français y figure de façon nettement prédominante. Toutefois, le gouvernement peut déterminer, par règlement, les lieux, les cas, les conditions ou les circonstances où l'affichage public et la publicité commerciale doivent se faire uniquement en français ou peuvent se faire sans prédominance du français ou uniquement dans une autre langue. »

ÉLECTRICITÉ

Solotech, fournisseur exclusif, distribuera l'alimentation en électricité, si les installations de l'exposant sont conformes aux règlements et codes du bâtiment. Chaque exposant est responsable de commander son branchement électrique.

ENTREPOSAGE

Tous les contenants d'emballage doivent être retirés des stands. L'entreposage de boîtes de carton ou tout autre contenant autour du stand **est strictement interdit** par le Service des incendies de la Ville de Québec. Lorsque les contenants sont vides et prêts pour l'entreposage, l'exposant doit se procurer des étiquettes d'entreposage auprès du responsable du quai de chargement ; ces contenants seront par la suite ramassés et entreposés pour la durée du Salon.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES STANDS ET MENUS TRAVAUX

Les stands doivent être nettoyés tous les jours et ce, avant l'ouverture au public. Les déchets doivent être déposés dans l'allée devant le stand à la fin de chaque journée, en vue du ramassage par le Service d'entretien du hall d'exposition.

PRÉSENCE DANS LES STANDS

L'exposant doit assurer la présence de personnel dans son stand durant toutes les heures d'ouverture du Salon. Il est obligatoire qu'il y ait du personnel compétent en quantité suffisante **en tout temps** à votre emplacement, et ce, de l'ouverture à la fermeture du Salon.

AVIS ET CONSIGNES (suite)

SÉCURITÉ

La Direction du Salon assure un service de sécurité de base permanent durant l'événement, à l'exception des périodes de montage et de démontage. *L'ACVRQ* en aucun temps, ne peut être tenu responsable des pertes ou dommages qui pourraient survenir. L'exposant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses biens et assurer l'intégrité physique des personnes à l'intérieur et à proximité de son stand.

SERVICES EXCLUSIFS

Plusieurs services sont rendus à titre <u>exclusif</u> par L'ACVRQ ou par les fournisseurs désignés du Centre de Foires. Les exposants doivent remplir les bons de commande pour toute requête concernant : la manutention, l'accrochage, l'alimentation électrique, la plomberie (eau et évacuation), l'air comprimé, le traiteur, la téléphonie et le nettoyage de stand (voir section « Bons de commande - Fournisseurs »).

AMÉNAGEMENT DES STANDS / NORMES EXIGÉES

UTILISATION DE L'ESPACE

- L'exposant ne doit pas utiliser plus que l'espace loué pour ses activités. Tout élément du kiosque sur le site d'exposition ne doit pas dépasser 8 pieds de hauteur sur toute la surface et 3 à 4 pieds sur les côtés, car le droit de vue est obligatoire pour le respect de vos voisins.
- L'exposant n'est pas autorisé à distribuer des coupons, échantillons ou autres marchandises appartenant à des tiers ni à promouvoir les produits et services de tiers.
- L'utilisation de l'espace est strictement réservée à l'exposant et celui-ci ne peut céder, en partie ou en totalité, toutes activités ou expositions ayant lieu dans l'espace loué à un tiers, ni permettre autrement la participation d'un tiers dans celles-ci, sans obtenir l'autorisation préalable écrite et expresse du promoteur.

REVÊTEMENT DU SOL

- Un tapis ou autre revêtement de sol est obligatoire
- Les tapis de type « tapis gazon / poil long » et emboîtables « casse-tête » sont formellement interdit par le Service des incendies à moins d'avoir le certificat d'ignifugation.

Les rubans adhésifs devant être utilisés sont les suivants :

- Surfaces de plancher :
 - ECHOtape n° CL-W6033 ruban adhésif de toile
 - ECHOtape n° DC-W188F ruban double face à tapis
 - 3M n° 6910 ruban de fixation de toile (Gaffers Tape)
 - Uline n° S-21257 ruban adhésif de toile (Gaffers Tape)
 - Entertainement Industry Tape Gaffers Tape
- Surfaces murales (béton et autres)
 - 3M n° 7220 languette de fixation murale

SIGNALISATION

- Toute bannière ou enseigne rigide doit être installée à l'intérieur de l'emplacement. La pose d'enseignes suspendues ou d'éléments de décor gonflables exige l'autorisation au préalable du promoteur. (Pour les services d'accrochage, voir « Accrochage » dans le répertoire des services).
- La règlementation du promoteur sur l'affichage et la représentation promotionnelle dans votre kiosque devra être respectée.

NORMES DE SÉCURITÉ

- Interdiction de fumer dans les halls d'exposition sous peine d'amende.
- Interdiction de circuler devant les véhicules et/ou chariots élévateurs en mouvement.
- Interdiction de consommer de l'alcool ou de la droque durant le montage et le démontage.

AIDE-MÉMOIRE

DOCUM	DOCUMENTS À RETOURNER PAR COURRIEL jdupuis@acvrq.com				
	BILLETS (au besoin) CERTIFICAT D'ASSURANCES ACCRÉDITATIONS (date limite le 9 octobre 2023)				
FORMULAIRES À RETOURNER AUX FOURNISSEURS DU SALON NOTE : LES COÛTS DE CES SERVICES SONT MAJORÉS APRÈS LA DATE LIMITE.					
Services Entreprises					
	Location de stand et de mobilier Nettoyage	GES* Date limite prix anticipé : 6 octobre			
	Électricité, accrochage, audiovisuel Éclairage	Solotech* Date limite prix anticipé : 9 octobre			
	Télécommunication, Internet Manutention	Expocité* Date limite prix anticipé : 6 octobre			
	Service Alimentaire	La Cage traiteur événementiel*			
	Transport de marchandises	Nalsi			
	Hébergement	Hôtel et suites Normandin Date limite prix anticipé : 1 ^{er} octobre			
	Hébergement	Hôtel le Dauphin Date limite prix anticipé : 7 octobre			
*FOURNISSEURS EXCLUSIFS					

LOGISTIQUE

CARTE D'ACCRÉDITATION SUPPLÉMENTAIRE

Le nombre de cartes d'accréditation prévu à votre contrat est-il insuffisant ? Vous pouvez vous procurer des cartes d'accréditation supplémentaires au coût préférentiel de 10\$ * chacune (taxes comprises).

Date:

Nº de stand :

Demandé par (responsable du stand) :	Téléphone :	Télécopieur :			
	()	()			
Signature :	Courriel :	Nº de commande :			
Les représentants prendront possession	de leur carte au bureau du pr	omoteur lors du			
montage et au comptoir* d'accréditation		omotou. 15.5 au			
Prière de fournir votre numéro de kiosque. In	nportant : les frais doivent être ac	quittés à l'avance.			
Quantité :)	X 10\$ (taxes comprises) =	: \$			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,	·			
" LE DAIEMENT TOTAL DO	AT ACCOMBACNED TOUTE DE	MANDE "			
« LE PAIEMENT TOTAL DO	« LE PAIEMENT TOTAL DOIT ACCOMPAGNER TOUTE DEMANDE »				
Indiquez la case appropriée :	Indiquez la case appropriée : Chèque (PAYABLE à l'ordre de « ACVRQ »)				
□ V/SA Visa	☐ MasterCard				
visa	iviaster Caru				
Numéro de la carte :	Date d'exp. :	cvc :			
Nom du titulaire :					
Signature du titulaire :					
Oignature da maiane .					

FORMULAIRE À RETOURNER PAR COURRIEL jdupuis@acvrq.com

Entreprise:

^{*}Prix sujet à changement sans préavis

LOGISTIQUE

BILLET(S)

Vous avez du personnel à récompenser et des clients à remercier ? Vous pouvez vous procurer dès aujourd'hui vos billets pour le Salon du VR au **prix de 10 \$*** chacun (taxes comprises),

Entreprise : Téléphon		Téléphone :		Télécopieur :	
Adresse: Ville, Province:		Code postal :		al:	
Demandé par (responsable du stand) :	Courriel :				
Signature :					
Description	Quantité	Prix unita	aire	Total	
Billets	Х	10 \$	=		\$
		TOTAL À	PAYER :		\$

« LE PAIEMENT TOTAL DOIT ACCOMPAGNER VOTRE DEMANDE »				
Cochez la case appropriée :	☐ Chèque (PAYABLE à l'ordre de « ACVRQ ») ☐ Visa ☐ MasterCard			
Numéro de la carte :	Date d'exp. :	cvc :		
Nom du titulaire :				
Signature du titulaire :				

FORMULAIRE À RETOURNER PAR COURRIEL : jdupuis@acvrq.com

^{*}Prix sujet à changement sans préavis.

FOURNISSEURS

RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS

SE	RVICES	CONTACT(S)	NUMÉRO(S)
- - - -	LOCATION DE STAND LOCATION DE MOBILIER LIVRAISON ANTICIPÉE NETTOYAGE	GES Équipe de service aux exposants serviceinfo@ges.com	Tél.: 514 367-4848
_ _ _	ACCROCHAGE ÉCLAIRAGE ÉLECTRICITÉ AUDIOVISUEL	Solotech cdf@solotech.com	Tél.: 418-683-5622, #3695
	TRAÎTEUR	La Cage Traiteur événementiel	Tél.: 418-691-7110 # 2400
	HÉBERGEMENT / HÔTEL	Hôtel et Suites Normandin	Tél.: 1-800-463-6721
	HÉBERGEMENT / HÔTEL	Hôtel le Dauphin	Tél. : 1-800-668-5911
0	DOUANES/TRANSPORTEUR ENTREPOSAGE	NALSI Fernando Vera Robert Vieira	Tél.: 1-877-332-8987
0	TÉLÉCOMS ET INTERNET MANUTENTION	ExpoCité	Tél. : 418 691-7110